

RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL RIEN NE VA PLUS EN MSA !

Pour la FNEMSA : 4 millions + 7 millions = 0 euro pour les salariés

Après les 4 millions de non consommés sur la prime d'intéressement annoncés en décembre, ce sont 7 millions de non consommés sur les dépenses du personnel en 2018. Des économies obtenues par l'absence d'embauches et de reconnaissance du travail des salariés !

Et pour les employés et cadres de la MSA pas un centime, même pas la fameuse prime Macron dont nous savons que dans le privé des sommes rondellettes sont versées aux salariés (jusqu'à 1500 euros).

Les salariés de la MSA sont **exclus de toute mesure salariale par le gouvernement.**



Des Caisses de MSA ont distribué, contre les directives FNEMSA, certains avantages à leurs salariés (chèques vacances, bons d'achat etc.) fin 2018. D'autres non.

Pourtant, tous les salariés des caisses MSA voient leur charge de travail augmenter continuellement, subissent les mutualisations, changement de postes, industrialisation des processus.



Nos salaires perdent en moyenne 1% de pouvoir d'achat chaque année.

Les 0,4 % signés par certains syndicats, applicables de 2017 à 2019, seront récupérés par la FNEMSA sur le GVT (promotions) sur la même période.

ÇA NE PEUT PLUS DURER AINSI !

Nous revendiquons : 10 % d'augmentation de la valeur du point. Arrêt des suppressions de postes. Embauches en CDI.

La CGT MSA appelle les salariés à discuter des moyens de poursuivre et amplifier les actions déjà menées pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail.

Pour mettre en œuvre les actions que vous aurez décidé, la CGT déposera un préavis de grève illimité à compter du 11 mars 2019

**Soyez acteur de votre avenir.
Rejoignez la CGT.**

